

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

10^{ème} QUESTION

Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques – Revalorisation des tarifs à partir du 2 janvier 2023 (DELIBERATION n°2022-227)

En raison de l'explosion du coût des énergies à supporter par la collectivité, il est proposé de mettre en œuvre une révision des tarifs du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques de Saint-Louis Agglomération. Il est précisé que ces nouveaux tarifs resteront dans la moyenne basse des tarifications existantes dans la région et ne reflètent en rien les coûts réels d'énergie supportés par la collectivité pour la mise en œuvre de ce service.

Pour rappel, la grille tarifaire actuelle, jusqu'au 1^{er} janvier 2023, est la suivante :

| | Les 15 bornes "e-totem" sur la voirie publique (max 22 kW) | | Les 10 bornes du parking-relais de la gare de Saint-Louis (max 7 kW) |
|--|---|--|--|
| Puissance | Tarif au-delà de 8kW de puissance délivrée (charge rapide) | Tarif en dessous de 8kW de puissance délivrée (charge normale) | Tarif en dessous de 8kW de puissance délivrée (charge normale) |
| Abonnés | Abonnement annuel à 12€ et charges à 0,03€/minute* | Abonnement annuel à 12€ et charges à 0,01€/minute* | Abonnement annuel à 12€ et charges à 0,01€/minute* |
| Non-abonnés | 0,05€/minute* | 0,02€/minute* | 0,02€/minute* |
| Paramétrage de facturation | <p>Entre 8h et 20h : la facturation continue tant que le véhicule est branché</p> <p>Entre 20h et 8h : la facturation s'arrête dès que le véhicule est chargé</p> | | La facturation s'arrête dès que le véhicule est chargé |
| *Pas de facturation de la recharge en dessous de 2 minutes ou de 0,5 kWh consommé, le prix facturé est calculé à la minute près. | | | |

Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté de modifier la grille tarifaire selon les modalités suivantes, dès le 2 janvier 2023 :

| | Les 15 bornes sur la voirie publique (max 22 kW) | | Les 10 bornes du parking-relais de la gare de Saint-Louis (max 7 kW) |
|--|---|---|---|
| Puissance | Tarif au-delà de 8kW de puissance délivrée (charge rapide) | Tarif en dessous de 8kW de puissance délivrée (charge normale) | Tarif en dessous de 8kW de puissance délivrée (charge normale) |
| Abonnés | Abonnement annuel à 12€ et charges à <u>0,09€/minute*</u> | Abonnement annuel à 12€ et charges à <u>0,03€/minute*</u> | Abonnement annuel à 12€ et charges à <u>0,03€/minute*</u> |
| Non-abonnés | <u>0,15€/minute*</u> | <u>0,06€/minute*</u> | <u>0,06€/minute*</u> |
| Paramétrage de facturation | <p>Entre 8h et 20h : la facturation continue tant que le véhicule est branché</p> <p>Entre 20h et 8h : la facturation s'arrête dès que le véhicule est chargé</p> | | La facturation s'arrête dès que le véhicule est chargé |
| *Pas de facturation de la recharge en dessous de 2 minutes ou de 0,5 kWh consommé, le prix facturé est calculé à la minute près. | | | |

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

